



**EDITION SPÉCIALE POUR  
LES MEMBRES EN RÉGLE**

## SALUTATIONS DU PRÉSIDENT

Bonjour à vous tous,

J'aimerais tout d'abord vous souhaiter une bonne et heureuse année 2011 et que la santé, en autant que possible, vous permette de profiter de la vie.

D'entrée de jeu, quelques brefs commentaires s'imposent sur certains faits saillants de l'année 2010 qui se répercuteront en 2011 et après.

Le changement que RTA a effectué relativement au transfert de l'administration de l'assurance santé à Financière Manuvie continue de faire des vagues. S'agit-il d'une période de transition normale ou de problèmes plus sérieux? En tout cas, si on se fie au nombre et à la nature des plaintes que le RCRA a reçues à ce jour, il reste encore beaucoup de travail à faire avant que la situation ne redevienne comme au temps de Sun Life.

Un deuxième changement administratif, celui-ci programmé, à l'effet que RTA compte transférer l'administration de notre fonds de pension RPRTA à la firme Morneau Sobeco en octobre 2011 suscite des questionnements. Notre collègue Michel Fortin en fait état plus loin dans cette édition du FLAMBEAU.

La maxime «Jamais deux sans trois» s'applique ici puisqu'un troisième changement administratif a été instauré par RTA en octobre 2010. Il porte sur la décision de ne plus offrir le régime de pensions RPRTA à «prestations déterminées» aux nouveaux employés cadres. Ces derniers seront dirigés vers un nouveau régime à «cotisations déterminées». Plus loin dans cette édition du FLAMBEAU, notre collègue Richard Yank aborde certains aspects de cette transformation. Par contre, selon les informations qui nous ont été fournies, le régime demeure ouvert aux usines de Kitimat et Grande-Baie.

On ne saurait passer sous silence un dernier fait saillant de 2010, à savoir l'indexation de nos rentes au niveau de 50% du coût de la vie par l'entremise de la nouvelle politique ad hoc de RTA. Cela constitue en soi une heureuse nouvelle car, sans cette politique, l'augmentation n'aurait pas été possible comme le démontre Réginald Cantin plus loin dans cette édition du FLAMBEAU. Mais le RCRA ne peut en rester là car, chaque année sans indexation complète augmente notre manque à gagner (maintenant environ 6%). C'est pourquoi nos démarches se poursuivent afin d'obtenir l'indexation des rentes à 100%, ainsi que le rattrapage des rentes non-indexées depuis 2001 pour tous les membres du fonds de pension RPRTA.

2001. Ce chiffre vous dit quelque chose? C'est l'année de la fondation du RCRA! Notre regroupement a maintenant dix ans! Dix années de combats qui ont débuté afin d'être reconnu et crédible. Dix années de combats qui se sont poursuivis pour le respect de nos droits et intérêts, ainsi que du maintien de notre niveau de vie. Cet anniversaire sera souligné à quelques reprises

durant l'année 2011 mais, l'essentiel des énergies du conseil d'administration du RCRA et de nos bénévoles, sera consacré à la défense de vos droits et intérêts.

*Gilles Leblanc*

## DONNÉES DE NOTRE RÉGIME DE PENSION RPRTA

Données obtenues lors d'une rencontre tenue le 26 novembre dernier avec monsieur Vincent Morin, conseiller actuariel sénior chez Rio Tinto Alcan.

### Capitalisation

- 91% au 31 décembre 2008
- 92% au 31 décembre 2009
- 92% au 30 septembre 2010

Le niveau de capitalisation suppose l'existence indéfinie du régime.

### Solvabilité

- 87% au 31 décembre 2008
- 92% au 31 décembre 2009
- 91% au 30 septembre 2010

Le degré de solvabilité suppose la terminaison du régime à la date de la dernière évaluation actuarielle. Si l'entreprise avait cessé ses opérations au 31 décembre 2009, nos rentes auraient été réduites à 92%.

### Cotisation minimale pour renflouer les déficits

En général, un déficit de capitalisation doit être renfloué sur une période de 15 ans et le déficit de solvabilité sur une période de 5 ans. Étant donné que la compagnie a décidé d'actualiser les mesures d'assouplissement, (Loi #1), la cotisation minimale pour le déficit en 2010 s'élève à 22,5 millions. Sans l'allègement financier, la cotisation minimale pour le déficit aurait été de l'ordre de 50 millions.

### Politique d'indexation et d'utilisation du surplus

Tout indique que la situation du régime sera en lumière rouge pour la détermination de l'indexation au 1er octobre 2011. Aucun engagement de la compagnie pour le rattrapage.

### Du nouveau dans la politique

Quand la situation financière du régime ne lui permettra pas d'utiliser le surplus pour indexer les rentes des retraités, la compagnie analysera la possibilité d'accorder une augmentation ad hoc des rentes, compte tenu des circonstances pertinentes; c'est ce qui s'est produit pour le 1er octobre dernier.

### Cotisations (31 déc. 2009 au 30 sept. 2010)

- Patronale: 54,9 millions
- Employés: 12,7 millions

### Rendement

Au 30 septembre 2010 : 4,6%

### Liste des nouveaux retraités

Depuis 2 ans maintenant, la compagnie nous fournit à chaque année la liste des nouveaux retraités qui veulent joindre le RCRA, tel que prévu par la Loi #68.

*Réginald Cantin*

## **RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES**

Le 8 décembre 2010, une quinzaine de bénévoles ont partagé un petit déjeuner au restaurant avec Gilles Leblanc, président du RCRA. Cette activité avait pour but d'exprimer notre reconnaissance envers leur travail discret mais combien essentiel. Ce travail comprend, sans s'y limiter, diverses tâches reliées à la bureaucratie, à la comptabilité, au publipostage, à la traduction, etc. Merci encore à toutes et à tous !

## **ASSURANCES**

Lors d'une rencontre avec M. Vincent Morin, conseiller actuariel sénior chez Rio Tinto Alcan, en novembre 2010, des questions avaient été soulevées relativement aux couvertures d'assurances. Nous vous en donnons les faits saillants.

Une question importante avait trait à certaines disparités qui existent entre les couvertures en vigueur à Kitimat et les environs, et celles d'autres régions du Canada. On nous a expliqué que les avantages consentis en fonction du Medical Service Plan (MSP) avaient été élaborés en tenant compte des caractéristiques particulières dues à l'éloignement géographique de cette usine. De plus, M. Morin soulignait qu'il est normal d'avoir des écarts de protection entre les provinces puisque les lois et les impôts diffèrent entre celles-ci. Nous tentons d'obtenir des précisions sur l'aspect fiscal qui crée ces différences de protection et sur ce qui se produit lorsqu'un retraité déménage d'une province à l'autre.

D'autres questions relatives à la prescription pour physiothérapie et la période maximale de remboursement des prescriptions ont été abordées, en plus de divers problèmes administratifs. Sur ce dernier point, la difficulté d'avoir des formulaires papier pour les demandes de remboursement ressort comme un irritant important. Nous poursuivons nos démarches afin d'améliorer la situation et nous vous en tiendrons informés dans une prochaine édition du Flambeau.

Pour accéder à votre compte d'assurance collective en utilisant une connexion Internet, veuillez aller au [www.manuvie.ca/participant](http://www.manuvie.ca/participant) et suivre les instructions qui vous ont été transmises sur le formulaire en date du 3 juillet 2010. Si vous avez des questions, veuillez communiquer au 1-800-268-6195.

## **MOT DE MICHEL FORTIN**

Bonjour,

Dans mon article paru dans le dernier Flambeau, je vous ai parlé du changement de notre compagnie d'assurance santé Sunlife pour Manuvie. Certains d'entre vous ont éprouvé quelques difficultés et nous en ont fait part, ce qui nous a permis d'en discuter avec les responsables de Rio Tinto Alcan afin d'y apporter les solutions nécessaires et ce, dans l'intérêt de tous.

Au cours de l'année 2011, un autre changement; l'administration de notre fonds de retraite sera confiée à un nouveau gestionnaire par Rio Tinto Alcan et une fois de plus, on nous dit que ceci devrait être transparent pour nous. A ma question, à savoir pourquoi ce changement s'il n'y a pas d'économie pour l'entreprise et pour le fonds de retraite, la réponse fut que c'est pour nous donner un meilleur service. Pour ma part et, si l'on se fie sur l'absence de plaintes que nous avons lors de l'administration faite par Alcan Adminco, j'ai bien hâte de constater ce que veut dire meilleur service pour l'entreprise Mornau Sobeco.

Au cours de la mise en place de ce changement et même après son implantation, si vous éprouvez des problèmes, n'hésitez surtout pas à communiquer avec le RCRA pour l'en informer. En conformité avec son engagement à protéger vos droits et intérêts, il verra à trouver des solutions et s'assurer que ça ne se reproduise plus.

Mon rôle comme représentant sur le comité de retraite consiste à questionner l'entreprise sur l'administration du fonds de retraite et sur tout changement administratif qui peut affecter votre bien-être et votre tranquillité. Ces interrogations ont été faites lors des réunions du comité et je peux vous assurer que j'ai couvert tous les points négatifs que j'anticipais dans ces changements.

Espérant pour nous que tout se déroule comme promis...

*Michel Fortin*

## **MOT DE RICHARD YANK**

Un évènement important s'est produit, en octobre 2010, avec la décision de Rio Tinto Alcan (RTA) de ne plus offrir son Régime de pensions Rio Tinto Alcan (RPRTA) à ses nouveaux employés cadres qui auront dorénavant accès à un nouveau régime à cotisation déterminée. Quel sera l'impact de ce changement sur notre régime à prestations déterminées?

D'une part, l'absence de membres additionnels réduira les revenus provenant des cotisations des membres actifs (en ne supposant aucune augmentation du taux de cotisation). D'autre part, l'ajout d'un nouveau membre génère des engagements additionnels sous forme de prestations futures qui sont supérieures aux cotisations individuelles. En d'autres mots, la quantité de rentes futures que le régime aura à financer sera aussi réduite. On peut s'attendre aussi à ce que l'impact du manque de nouveaux membres se fasse ressentir graduellement. À titre d'illustration, les 142 nouveaux membres qui se sont joints au régime en 2009 représentaient une augmentation de 3.2% chez les membres actifs.

Un fait très important à considérer est la provenance de l'ensemble des revenus qui contribuent à la croissance de la caisse du régime. En 2009, les cotisations des employés représentaient 3.7% des revenus totaux et, depuis la création du régime, celles-ci s'élevaient à 5.6% du total tandis que la contribution patronale a été de 6.6%. La grande majorité des apports, soit environ 87.8%, provient des placements de la caisse de retraite.

Depuis l'importante baisse des revenus de placement que nous avons connue en 2008, le régime RPA se retrouve en situation déficitaire. Bien que la fermeture du régime aux nouveaux membres résultera à long terme en une baisse de la caisse totale, notre préoccupation principale doit demeurer le rétablissement de sa santé financière et ceci, afin de pouvoir rétablir le plus tôt possible l'indexation régulière de nos rentes.

*Richard Yank*

Membre non-votant du Comité de retraite

## **ERRATUM**

Dans le FLAMBEAU de septembre 2010, une erreur s'est glissée dans les SALUTATIONS DU PRÉSIDENT. Au paragraphe 2, nous aurions du lire «L'augmentation du nombre de nos membres» plutôt que «de nos nombres».